RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETÉ DE LA MAIRE

Nos réf : SR/HT/HG **N° 2025-089**

La Maire de la Commune de Bavans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route, article R.411-26,
Vu le Code Pénal, article R. 610-5,
Vu la demande de l'entreprise Eau du Pays de Montbéliard en date du 15 septembre 2025,
Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise VEOLIA EAU NATIONAL - EAU DU PAYS DE MONTBELIARD, interviendra pour des travaux de suppression de canalisation AEP, rue du Doubs à Bavans.

Article 2 : Pendant la durée des travaux programmés pour une durée de 2 jours, durant la période allant du 15 septembre 2025 au 06 octobre 2025 inclus. Les usagers devront respecter les indications et la signalisation mise en place. A l'endroit des travaux, des restrictions sur section courante et l'empiètement sur la chaussée seront autorisées. La vitesse sera limitée à 30km/h et à l'endroit du chantier le stationnement sera interdit. La circulation des piétons devra être aménagée afin d'assurer leur sécurité par tous les moyens nécessaires (changement de trottoir).

Article 3 : L'entreprise VEOLIA EAU NATIONAL - EAU DU PAYS DE MONTBELIARD balisera la zone de chantier durant les travaux à l'aide de panneaux annonciateurs de chantier provisoires, de cônes de signalisations, de panneaux de priorisation. La signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur sur la signalisation provisoire en cas de travaux en agglomération et hors agglomération. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 16 septembre 2025

La Maire,
Sophie RADREAU

MAIRIE DE BAVANS (DOUBS)

Notifié à l'intéressé le : 16 septembre 2025
Publié sur site internet le : 16 septembre 2025